

Il était une Foy

Avril 2025

N°68

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,

Dans un monde en perpétuelle évolution, il est primordial de renforcer nos efforts pour garantir la sécurité routière. La préservation de la vie et le respect des règles doivent être au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

C'est dans cette optique que nous poursuivons nos initiatives visant à sensibiliser chacun à l'importance de la prudence et de la responsabilité sur nos routes. Nous avons récemment obtenu le label « Ville prudente », et nous comptons sur votre engagement pour contribuer à renforcer cette sécurité sur l'espace public.

Cependant, notre démarche ne se limite pas à cet aspect. Le civisme, l'accompagnement des personnes en difficulté, ainsi que le soutien aux plus vulnérables font également partie intégrante de notre mission. Il est crucial que chacun trouve sa place dans notre commune, notamment ceux qui traversent des périodes compliquées.

Dans ce cadre, nous mettons un accent particulier sur le renforcement des liens sociaux, en encourageant la convivialité, l'entraide et la solidarité.

La diversité des activités proposées par nos associations (voir dernière page de ce journal) reflète leur énergie et leur engagement pour notre bien-être. Nous leur adressons nos plus sincères remerciements.

Votre Maire, François Vives





Sécurité

Sainte-Foy labélisée « ville prudente »



Le label « ville prudente » a été attribué à la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières, le 6 février, lors d'une cérémonie à Carcassonne.

Ce label, piloté par l'association Prévention Routière, met en avant les villes et les villages qui œuvrent dans la lutte contre l'insécurité routière. L'attribution d'un tel label a une durée de validité de 3 ans, il comporte 5 niveaux de labellisation en fonction de l'implication de la collectivité, ces niveaux sont symbolisés par des cœurs. En 2024, 224 villes étaient labellisées, dont 17 seulement en Occitanie.

Cette année, la commune a obtenu le premier niveau (son premier cœur !) grâce aux actions menées en centre bourg (réduction de la vitesse, aménagement piétonnier entre le rond-point et le centre bourg, parkings, signalisations horizontale et verticale, radars pédagogiques).

La sécurité routière étant un enjeu collectif qui impacte directement la qualité de vie, cette distinction témoigne de l'implication de notre commune pour garantir à ses habitants et visiteurs un environnement sécurisé et serein.

Le panneau « ville prudente » sera apposé en entrée de village, côté rond-point vers Saint-Lys. Bien entendu, l'objectif est de progresser, et de nombreuses autres actions pourront être mises en place pour gagner notre second cœur! Par exemple, une action de Prévention Routière qui s'adresse à tous : porter un gilet jaune lorsque vous marchez ou courez le long d'une départementale, et se positionner toujours face aux véhicules, côté gauche de la voie de circulation. Le soir, ou tôt le matin, pensez à vous munir d'éclairages afin de matérialiser votre position.

Quelques actions de prévention sur le site de la sécurité routière

Dans votre journal d'avril...

Action municipale > Page 2

Rénovation de la salle du conseil

Action municipale > Page 4

Trouver un équilibre pour la régulation des pigeons

Vivre à Sainte-Foy > Page 5

Comment vous utilisez la cabine à lire?

Vivre à Sainte-Foy > Page 7

Une association engagée pour la Biodiversité!

Patrimoine

Rénovation de la salle du conseil : pourquoi un travail en régie?

En hiver, les travaux d'intérieur sont privilégiés. C'est ainsi qu'Anthony et Ivan, deux agents du service technique de la commune, ont entrepris le piquetage du mur Ouest de la salle des mariages et du conseil pour faire ressortir les briques et galets. Ce travail met en valeur le caractère patrimonial de cette construction du XIX^e siècle, et les galets arrondis pourraient également améliorer l'acoustique de la pièce. Les travaux seront réalisés par étape, afin de maintenir la salle accessible en cas de besoin, ce qui constitue l'avantage de gérer le chantier en interne plutôt que de recourir à une entreprise extérieure. Ce projet sera déclaré « en régie », permettant ainsi d'assimiler les travaux à



ceux réalisés par une entreprise et d'obtenir, à la fin de l'année, une valorisation en investissement des heures de travail et des achats, avec un remboursement de TVA sur les matériaux utilisés.



Démocratie

La cérémonie annuelle de citoyenneté

out jeune ayant atteint l'âge de 18 ans depuis le 1er mars de l'année précédente, et figurant sur la liste électorale est invité à la cérémonie de citoyenneté en tant que :

- jeune inscrit d'office à la suite de son recensement.
- jeune ayant effectué une inscription volontaire,
- jeune inscrit comme citoyen d'un autre état membre de l'Union européenne.

Cette cérémonie fait le lien entre la remise de la carte électorale, le recensement militaire et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette année, 30 jeunes ainsi que leurs familles ont été invités le samedi 15 mars à la cérémonie de citoyenneté au cours de laquelle le maire a présenté les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et des droits et des devoirs en tant

La carte d'électeur ainsi qu'un livret du citoyen a été remis aux 19 jeunes présents avant la traditionnelle photo de groupe. Le verre de l'amitié servi ensuite, a permis à ces jeunes, leurs familles et aux élus d'échanger sur leurs projets d'avenir.



Travaux

Réhabilitation de la rue Saint-Jude

64 logements sont concernés par ce nouveau chantier.

a germination du projet s'est engagée en avril 2018, lorsque des élus et le bureau d'études ARTELIA ont organisé une balade dans le village avec un groupe de 13 personnes dans le cadre du thème « Comment vivez-vous votre village ? ». Les réflexions issues de cette rencontre ont partiellement été intégrées dans le PLU et continuent de se concrétiser, comme la création du piétonnier reliant le rond-point aux écoles et au centre-bourg.

La rue Saint-Jude, souvent mentionnée pour son manque de valorisation, nécessite des améliorations

Les travaux de voirie, pris en charge par l'Intercommunalité Cœur de Garonne, ont déjà inclus deux projets majeurs : le pont d'En Caillaouet et la voirie du complexe scolaire.

En 2025, une étude est lancée pour rénover la rue Saint-Jude. Les travaux vont durer deux ans, en deux tranches. Cela inclut le renouvellement du revêtement, de nouveaux trottoirs, des places de parking et la reprise des réseaux souterrains (eau, assainissement, gaz, pluvial, fibre). Une étude d'enfouissement du réseau électrique est également en cours. Par ailleurs, une nouvelle canalisation pour l'alimentation en eau du village est prévue, remplaçant une installation en fonte de plus de 60 ans. Les travaux commenceront probablement fin juin, avec un suivi dans le bulletin municipal. Une réunion avec les riverains de la rue sera organisée prochainement pour échanger sur ce projet.

Guerre d'Algérie

Commémoration du 19 mars 1962

a loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars comme la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Cette journée permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la Guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie.

Pour notre commune, la cérémonie a eu lieu au monument aux morts, le dimanche 23 mars en présence des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint-Lys, d'Hubert ROUZES (Président de la FNACA), de Jean-Claude DELPECH (Maître de cérémonie), des élus communaux et des communes voisines et de Foyens.

Alice ROLLAND, lycéenne à Fonsorbes a lu le texte au nom des anciens combattants. Monsieur Jean DIRLES a reçu la médaille du maintien de l'ordre en Algérie.

Pour plus d'informations sur la guerre d'Algérie



Santé

Les particularités d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

La commune a inauguré en mai 2024 une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP). Un projet très apprécié, capable d'accueillir plus de 5500 patients, y compris ceux des villages voisins. Mais qu'est-ce qu'une MSP et en quoi diffère-t-elle d'un pôle médical?

ne MSP est une structure agréée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui regroupe au moins deux médecins généralistes et un professionnel paramédical. Elle peut être monosite (tous les professionnels exercent au même endroit) ou multisites (avec des praticiens travaillant sur différents sites). À Sainte-Foy-de-Peyrolières, la MSP réunit quatre médecins, deux podologues et une infirmière, organisés en SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires), permettant des subventions spécifiques. Ils ont créé également une association, « SANTA FE », comprenant une quarantaine de membres, incluant d'autres professionnels de santé comme une diététicienne, une psychologue, un ostéopathe, et plus encore. Tous exercent en libéral.

La gestion de la MSP est assurée par un coordinateur, qui facilite les relations en interne et avec les services extérieurs, et met en place des actions de prévention. Cette organisation distingue



les MSP des autres structures comme les Pôles Santé, où les médecins sont salariés et où l'obligation pluriprofessionnelle n'est pas définie.

À partir du 1^{er} mars 2025, Yann THIBAUT, ancien infirmier en reconversion, a pris la coordination de la MSP. Son premier projet est l'accompagnement du dépistage du cancer du sein avec la présence de la « mammobile », allée des Tilleuls, le 9 avril. Les rendez-vous peuvent être pris au 05 32 74 14 43.

Communication

Un nouveau panneau d'affichage dans le bourg

Dans le cadre d'un échange du bois de charpente du préau de l'ancienne école, la mairie avait commandé à l'association 3PA de Lahage, la construction d'un panneau d'affichage destiné à l'expression libre. C'est Jonathan et Alizé qui ont conçu et construit le panneau, uniquement à partir de bois de récupération dans le cadre du chantier d'insertion FAIRE de 3PA.

Ce nouveau panneau a été installé allée des Tilleuls et vient complémenter les autres panneaux déjà en place (Nozes, Parayre, La Salvetat).

L'utilisation de ces 4 panneaux d'affichage d'expression libre se fera selon le règlement fixé par l'Arrêté municipal 12/2025

du 21 mars 2025 qui stipule notamment une taille maximale d'affiche en A1, en un seul exemplaire, 10 jours avant la date de manifestation associative et retrait le lendemain. Pour les affichages d'opinions, 15 jours d'affichage consécutifs sont tolérés. Punaises ou agrafes obligatoires, et interdiction de superposer ou de masquer une affiche déjà apposée. Par ailleurs, l'identification de la personne morale ou physique ayant apposé ou fait apposer l'affiche est obligatoire. L'affichage publicitaire est interdit. Retrouvez l'intégralité de l'arrêté municipal sur le site de la mairie.

Pour plus d'informations sur l'association 3PA



Action conjointe chasse, agriculteurs et mairie

Trouver un équilibre pour la régulation des pigeons



our donner suite aux retours des agriculteurs concernant la destruction massive de leurs semis au printemps 2024, ainsi qu'aux plaintes de nombreux administrés quant aux déjections importantes en centrebourg, la municipalité a lancé une nouvelle campagne de piégeage pour réguler le nombre de pigeons, en partenariat avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales). Les pigeons résidents du pigeonnier (bagués) seront relâchés pour maintenir le principe de régulation.

Lors d'une réunion en mairie avec les chasseurs et les agriculteurs, il a été convenu de prendre diverses mesures pour protéger les semis. Ainsi, les canons à bruits (Tonnfort) entreront en action dès la levée des semis, pendant environ 3 à 4



semaines. Des tirs d'effarouchement, ou de destruction si la préfecture l'ordonne, seront également effectués par des groupes de chasseurs volontaires pour soutenir les agriculteurs dans la préservation de leurs récoltes.

Les agriculteurs se sont engagés à respecter les règles de fréquence des détonations. Cependant, étant donné que ce matériel est très sensible aux températures, quelques dysfonctionnements peuvent survenir. Il s'agit certes

d'une nuisance auditive temporaire, mais elle représente un soutien essentiel des Foyens aux

Les agriculteurs et les élus restent à votre écoute pour toute ques-

Finances municipales

Des projet réalisés dans la maîtrise du budget



Entre 2021 et 2024, le budget communal a été mis à contribution pour financer la construction du service technique et du complexe scolaire. La libération des bâtiments a permis de réhabiliter l'ancienne école élémentaire en MSP, et bientôt d'aménager des maisons partagées. Parallèlement, les projets de la piste cyclable et de la boucle du chemin de Mongarros avancent.

Pour financer ces projets, la commune a contracté deux emprunts. Nous avons obtenu des subventions auprès de l'état, la Région, le Département, la CAF et la Communauté de communes. D'autres recettes proviennent de la viabilisation et de la vente de terrains communaux. L'optimisation financière des charges communales est permanente.

Un travail administratif important a été effectué, permettant de réduire de 70% la consommation d'électricité de l'éclairage public grâce au programme LED++ (15 000€ de gain par rapport à 2020). Des économies ont aussi été réalisées sur d'autres contrats (11 000€ pour les imprimantes, 9 000€ pour la téléphonie et internet grâce au passage à la fibre optique). Les loyers perçus de la MSP, la MAM, des salles des fêtes et des locaux de la poste renforcent les recettes.

Retrouvez le détail du budget 2025 lors du dernier conseil municipal.

Nouvelles consignes de tri **Actions communales,** la suite

On ce n'est pas un poisson d'avril mais un "ras le bol" des agents et des élus sur le manque de « Bien vivre ensemble » constaté tous les jours sur notre commune qui nous a amené à tout résumer avec cette poésie, pas très poétique...

Tous les lundis matin et plusieurs fois par semaine, nos 6 agents passent une demi-journée à faire le tour de la commune (PAV, dépôts sauvages, autres lieux) pour récupérer ce que chacun aurait pu juste mettre dans un PAV, un récup-verre ou déposer en déchèterie. Des heures perdues!

Un cumulus, posé sur l'humus Derrière l'arrêt du bus, Un évier, caché dans le fossé Complètement siphonné, Un miroir, las de tant de poires Ne reflétant que le noir. Abandonnés par leur mère patrie, Prirent le bus pour la déchèterie



le bus pour la déchèterie car son propriétaire ne lui a pas donné de ticket!

l eur permettant une deuxième vie. Car la seule destination c'est le tri. Tout le monde ne l'a pas compris!

Règles d'urbanisme

Ne laissons pas notre cadre de vie prendre des allures de prison!

epuis quelques années, la mode est aux murs de parpaings en quise de clôture de jardin. Les maisons neuves se voient systématiquement dotées de telles constructions. Les propriétaires de maisons plus anciennes, quant à eux, ont tendance soit à rehausser les murs existants, soit à remplacer les anciennes clôtures grillagées et/ou végétales par des parpaings. Hélas, ils ont tendance à omettre certaines règles d'urbanisme, et ces constructions défigurent les bords de rues et de routes.

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune précise de manière générale, que pour l'ensemble des constructions et murs de clôture, l'usage à nu de tous matériaux destinés à être enduits est formellement interdit. Plus précisément en ce qui concerne les zones urbaines (UA, UC, UH, UB), les murs-bahuts ne doivent pas excéder 1,20 m, mais



peuvent être surmontés à 1,50 m d'un dispositif à claire-voie. En zones A (agricole) et N (naturelle), les clôtures ne peuvent être constituées que de grillages ou haies, permettant la circulation de la petite faune.

Dans tous les cas, ainsi qu'il en est d'usage pour toute construction, les clôtures sont soumises à demande d'autorisation d'urbanisme sous forme d'une Déclaration Préalable de travaux (DP).

Réduire les Incivilités

Trouver l'équilibre entre prévenir, expliquer et verbaliser

Afin de renforcer ses moyens de lutte contre les incivilités, la commune va faire appel à deux gardes particuliers assermentés et agréés.

Leur mission inclura la gestion des dépôts sauvages, des stationnements illicites, des conflits de voisinage, ainsi que la surveillance et l'encadrement des manifestations communales. Ils interviendront également pour appliquer les mesures du plan Vigipirate.

Leur intervention a été validée par délibération du conseil municipal du 25 mars.

Plus d'informations sur la <u>Fédération Nationale des</u> Gardes particuliers

Chemin de randonnée

La boucle du chemin de Mongarros

On l'appelle aussi chemin de la Galage, car il longe le ruisseau du même nom sur environ 1,5 km et rejoint la piscine de Saint-Lys, pour revenir en boucle vers Sainte-Foy-de-Peyrolières par le Nord. Ce nouveau chemin de randonnée, dont le départ est fixé sur le haut du chemin du Barrat a été validé par le département en tant que connexion avec le GR86. Son inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) lui confère un statut bien particulier au niveau de l'entretien, du balisage et des équipements. Comme pour la piste cyclable, c'est la commune qui s'est portée acquéreuse des parcelles, et fort heureusement, les propriétaires et agriculteurs concernés ont rapidement compris l'enjeu de ce projet pié-



tonnier, ce qui lui a permis de concrétiser les achats, le bornage et la commande d'une passerelle sécurisée au niveau d'un passage délicat.

Piste cyclable

Quoi de nouveau?

pepuis 7 ans, nous travaillons sur ce projet qui revêt une importance majeure pour la circulation sécurisée en deux roues ou à pied, avec ou sans poussette, entre notre village et la commune voisine de Saint-Lys. Il s'agissait de l'acquisition simple de bandes de parcelles agricoles et bordures de parcelles bâties, concernant 17 propriétaires (indivisions comprises), pour 21 parcelles, et une surface totale de 7428 m².

Aujourd'hui, encore 3 propriétaires (pour 3 parcelles) n'ont pas validé la vente. L'un d'eux, qui n'habite pas la commune et dont le terrain abritant les anciennes serres est en location, refuse de vendre. Le terrain que la commune souhaite lui acheter, d'une surface de 89 m², représente seulement 1,2 % de la surface totale de la future piste!

Pour information, les travaux de la piste (hors achats et hors coût

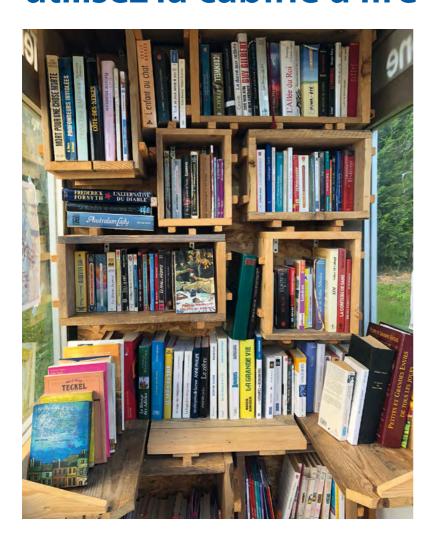


du géomètre) étaient évalués à 289 000€ en 2019, la réévaluation de 2025 est aujourd'hui à 560 000€. Ce temps perdu génère par conséquent un impact financier colossal. C'est malheureusement un exemple supplémentaire où les intérêts privés semblent primer sur les besoins collectifs.

Appel à témoignages

Dites-nous comment vous utilisez la cabine à lire?





n décembre 2017, l'équipe municipale lance l'opération de sauvetage de la cabine téléphonique de Sainte-Foy promise à la casse. Grâce à une petite équipe de bibliophiles motivés, soutenus par la mairie et avec l'aide précieuse de l'association 3PA basée à Lahage et de ses élèves de l'école "ETRE", un projet de cabine à lire a été concu et réalisé sur la structure existante. Le 5 septembre 2018, la cabine à lire fut inaugurée.

Six ans plus tard, la cabine est devenue une habitude incontournable pour de nombreux habitantes et habitants qui s'y rendent régulièrement pour emprunter et déposer des livres en partage pour tous.

C'est pour fêter ce petit temple de la culture généreuse que nous



faisons un appel à tous ses utilisateurs et utilisatrices : envoyeznous vos témoignages, expliquez-nous quand et comment vous l'utilisez, nous voulons tout savoir! Le recueil de vos récits servira de base à un prochain article pour comprendre le phénomène des boîtes à lire. On en compte aujourd'hui plus de 10 000 sur tout le territoire, dans les villes comme en zone rurale, cing fois plus qu'il y a six ans.

Pour vos témoignages : écrivez à cette adresse : mairie@saintefoy-de-peyrolieres.fr ou venez déposer vos remarques directement à la mairie. Nous vous en remercions d'avance!

la démocratie locale.

« Sainte-Foy ensemble »

Les activités proposées par Cœur de Garonne sont le fruit du travail des élus et des agents de l'intercommunalité. Nous nous investissons activement dans les commissions dans lesquelles nous sommes engagés. Cela a permis, par exemple, l'installation de colonnes enterrées près de la mairie et l'organisation de séances avec la conseillère numérique pour un accompagnement personnalisé. En ce moment, un atelier « sommeil » est proposé pour évaluer vos habitudes et améliorer votre qualité de vie. Cœur de Garonne prolonge également l'expérimentation du dispositif d'aide au répit jusqu'en août 2025 sur les communes de Saint-Elix-le-Château et Bérat. Ce dispositif est à disposition des familles de notre commune. Si vous souhaitez contribuer à cette action solidaire, contactez le service Prévention seniors de la communauté de communes. Contact : Izabel JEGAT: 05 61 91 94 96 / 06 14 80 15 33, prevention.seniors@cc-coeurdegaronne.fr.

Avec vous, pour vous et ensemble, améliorons notre quotidien.

Expression Libre

La tribune d'expression libre est destinée à faire vivre

« Au plus près des foyens »

En décembre 2022, l'équipe majoritaire au conseil municipal a voté à l'unanimité le nouveau Plan Local d'Urbanisme. Dans la foulée, le lotisseur, choisi par M. le maire, a déposé un permis d'aménager - validé en date du 23 janvier 2023. Et depuis ? Après plus de deux ans : Rien. Aucune parcelle n'a encore été achetée, rien ne laisse présager un début de travaux. Que se passe-t-il? Le projet de nouveau lotissement serait-il mal préparé ? Le Maire s'est-il bien assuré de la volonté des propriétaires de céder leur terrain? Quelle autre raison à ce blocage? Les dernières réalisations (école, aménagements de la côte...) qui devaient attirer de nouveaux habitants et, ainsi, apporter des ressources supplémentaires à la commune n'ont pas tenu leur promesse : les lotissements prévus ne voient toujours pas le jour. La situation financière de la commune, déjà très tendue, ne peut que se dégrader et compromettre le développement et l'avenir de notre village.



Le CCAS en action

Aide aux sorties scolaires, coupons sport/culture, gestes qui sauvent

es aides du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en direction des familles sont toujours en vigueur. Pour savoir si vous êtes éligible à ces aides, rendez-vous sur le site de la mairie à la rubrique « Insertion et actions sociales ». Vous pourrez ainsi être aidé(e) si un ou plusieurs de vos enfants souhaitent participer à une classe découverte organisée par leur école. Vous pourrez également recevoir une aide pour les inscrire à une association de la commune (sport, danse, théâtre...).

En fonction des demandes, le CCAS pourra à nouveau organiser une cession des « gestes qui sauvent », en partenariat avec l'Union Départementale Sapeurs-Pompiers 31. En effet, celle organisée en février dernier, d'une durée de 2 heures, a connu un grand succès. Il est également possible d'envisager une cession de formation PSC (Premiers Secours Citoyens), d'une durée de 7 heures. Si vous êtes intéressé(e) par une de ces formations, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Artisanat

Atelier Poterie SmArt Céram

Passionnée par le modelage depuis toujours, Solène LEBRE a décidé d'ouvrir l'atelier SmArt Céram à Sainte-Foy-de-Peyrolières en 2016.

'est après un apprentissage approfondi des techniques de la terre à Madrid que l'envie de transmettre sa passion et son savoir-faire est née. Sa spécialité est le modelage. Elle aime représenter des personnages et des scènes de vie. Pour cela, elle utilise différentes terres qu'elle patine ensuite en donnant l'illusion du métal, du bronze ou du bois. Elle aime aussi selon l'objet le laisser à l'état brut quand elle utilise du grès blanc chamotté. Aujourd'hui, Smart Céram s'est développé et propose différents services : des cours à l'atelier, mais aussi une boutique en



ligne dans laquelle elle propose ses créations à la vente. Elle peut également réaliser vos idées de créations sur mesure. N'hésitez pas à la contacter pour échanger sur ce qui possible.

L'atelier est ouvert le lundi de 9h30 à 12h et de 18h à 20h30 et le jeudi de 14h à 16h30 et de 18h30 à 21h. Venez créer votre

propre tasse, votre bol, vos objets de décoration... Stages spontanés individuels ou en groupe, anniversaires. Tous niveaux, inscription possible toute l'année.

Tél: 06 33 40 59 28
Mail: solene.lebre@gmail.com
Site internet: https://smartce-ram.jimdofree.com/
Instagram: @smartceram



Etat civil

l^{er} décembre 2024 - 28 février 2025

Naissances

BELMONTE RECORD Ethan BIRELLO Yleana BLANC Louis CANTRAINNE Gianni ONCINA MARCHENA DONADELLO Hugo SILVA Anna

Décès

BADÉE Katia, née BECKER CECCHI URRUTIA Mario LOPEZ-GIMENEZ Maria -Conceição, née PIRES-SILVESTRE NAUDY Noélie, née PÉRÈS PHILAUMART Jean Marcelin RAYO Ginette, née IHARASSARY-GESTA



Association

Une première à Sainte-Foy

«J'aime la Nature Propre » (JLNP) est une opération nationale de nettoyage de la nature, initiée par la Fédération Nationale des Chasseurs, qui mobilise les citoyens chaque année depuis 2021 à la préservation de l'environnement.

Pour la première fois, l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Sainte-Foy a participé à cette manifestation qui a rassemblé une quarantaine de chasseurs, Foyens, associations et élus pour une matinée de nettoyage des chemins de randonnées, contours des lacs et bords de route. Un franc succès pour cette première. Tous se sont promis de revenir l'an prochain!

Lors de cette matinée, nous avons pu échanger avec William LARRIEU, président de l'ACCA sur les projets menés par son association. L'ACCA a été créée en 1972 et compte actuellement 115 membres pour notre commune. Déclarée d'intérêt général, l'ACCA accomplit des mis-



Les participants et leur récolte lors de la 1^{ère} édition « J'aime la Nature Propre » sur notre commune

sions de régulation des espèces telles que le plan de chasse « Chevreuil » attribué par M Le Préfet de la Haute-Garonne, la plantation de haies, le soutien technique et financier pour les agriculteurs réalisant des semis d'intercultures afin de limiter l'érosion et le lessivage en hiver et le réaménagement de mares ou autres points d'eau autonomes. Ces actions favorisent le maintien de la Biodiversité en

conservant certaines espèces faunistiques et floristiques. Leur implication pour l'écologie, associée à une meilleure communication, permettra la valorisation de leurs activités et actions. L'association s'engage également à fournir des efforts croissants et conséquents pour la maîtrise de la sécurité et une communication en amont via l'application PanneauPocket lors des différentes battues.

Chats errants:

Pourquoi ne pas les nourrir

Un chat redevenu sauvage peut s'avérer agressif. Même si cela part d'une bonne intention, nourrir ces animaux contribue à leur prolifération et les attire au plus près de nos habitats.

Si vous constatez la présence de chats errants près de chez vous, contactez la mairie ou la SACPA: bonrepos@sacpa. fr ou 05 34 46 56 01.

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le nourrissage des chats errants sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs. Toute infraction aux dispositions du RSD est sanctionnée par une amende de 3^{ème} classe, soit 450€ maximum comme le prévoit l'article 131-13 du Code Pénal.

Démocratie participative

Un « Parlons-en » en forêt ?

Dans le cadre des efforts faits par l'équipe municipale pour informer les administrés, des réunions appelées « Parlonsen » sont organisées pour permettre aux élus de présenter les projets en cours ou à venir. Depuis leur lancement, 40 thèmes ont été abordés. Certains sujets nécessitent l'intervention d'experts, comme la gendarmerie pour les questions de sécurité

ou un bureau d'études pour des projets d'aménagement.

Ces réunions ont pris différentes formes : en salle, en visio-conférence pendant la période COVID, ou sous forme de déambulations pour présenter les projets sur le terrain.

Nous vous invitons à nous rejoindre le samedi 24 mai à 10 heures, sur la place de La Salvetat. L'un des thèmes abordés sera



la gestion de la forêt communale. Nous aurons le plaisir d'écouter Sébastien MORO, technicien forestier ONF à Rieumes, et Pierre VERTUT spécialiste en aménagement forestier ONF.

Leur présentation sera suivie d'une immersion dans la forêt.

Marché de plein vent

Une super dynamique!

e dimanche 13 avril, le marché de plein vent va souffler ses 14 bougies lors d'une matinée festive : animation musicale « DUO Corinne SWING », magie et sculptures sur ballons, jeux XXL, roue de la chance avec de nombreux lots à gagner (tickets à récupérer chez les commerçants le jour J). Après le verre de l'amitié, l'association « Les Fidésiades » en partenariat avec les commerçants vous proposera un repas à base de produits du marché. Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Le marché de plein vent continue de s'agrandir et accueille deux nouveaux en ce printemps:

- · Corinne, votre caviste ambulante « Ô vin cœur » : elle représente des vignerons indépendants principalement de la région Occitanie qui travaillent leurs vins avec amour et respect pour l'environnement. Corinne a débuté le 23 mars et sera désormais présente le 3^{ème} dimanche de chaque mois.
- Mickael et son food-truck « Festif Burger ». Il vous a concocté une carte spéciale pour le marché de Sainte-Foy avec 3 burgers pour commencer, et un plat cui-

siné différent toutes les semaines. Mickael commencera le 6 avril et sera présent tous les dimanches.

Retour d'une cliente du marché:

« Installée à Saint-Thomas depuis deux ans, le marché de Sainte-Foy est une belle découverte ! Idéalement situé sur la place Henri Dunant et l'allée des Tilleuls, il offre chaque dimanche matin, un moment de convivialité et de gourmandise. Le marché c'est avant tout un véritable lieu de rencontres et d'échanges où chacun prend le temps de discuter. Les commerçants sont disponibles pour nous conseiller sur leurs produits de qualité, leur coup de cœur du moment ».

Notre marché hebdomadaire est définitivement un rendez-vous important pour nous tous en fin de semaine.

EPICIA

Dimanche 6: Rando gourmande, les Zamis en balade, la Salvetat de Sainte-Foy, départ entre 11h30 et

Mercredi 9: Carnaval, AFPEL,

Samedi 12: Thé dansant, les T'asmaloù ?, la Halle, 14h30

du marché de plein vent,

Samedi 26 : Conférence « Moments d'histoire à Sainte-Foy », AGORA, La Halle, 17h **Dimanche 27: Rencontres**



Avril

12h30

La Halle et village, 14h

Samedi 12: Repair Café, Fonsorbes, 14h

Dimanche 13: Anniversaire place Henri Dunant, 10h

Jeudi 24 : Concours de belote, Les T'asmaloù?, La Halle, 21h

canines, Les Zamis en balade, stade municipal, 9h

Juin

Dimanche 8 : Course de caisses à savon, Les Zamis en balade, stade, 10h30

Vendredi 13 : Spectacle de fin d'année, Art'titudes, La Halle, 20h30

Samedi 14: Spectacle de fin d'année, Art'titudes, La Halle, 15h30

Jeudi 12: Loto, Les T'asmaloù?, La Halle, 14h

Vendredi 13: Kermesse des écoles, AFPEL, complexe scolaire, 16h30

Samedi 14: Repair Café,

Saiguède, 14h Dimanche 15: Festival du livre

et des métiers du livre, AGORA, complexe scolaire, 10h

Vendredi 20: Spectacle de fin d'année, Une danse à la Foy, La Halle, 19h

Vendredi 20 : Fête de la musique, Art'titudes, Les Fidésiades en Savès & Une danse à la Foy,

La Halle Jeudi 26: Concours de belote, Les T'asmaloù ?, La Halle, 21h

Samedi 28: Repair café, Fonsorbes, 14h

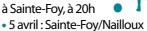
Dimanche 29: Vide grenier, Les Fidésiades en Savès, allée

des Platanes

Sports

Foot

Prochains matchs



- 17 mai: Sainte-Foy/ASPTT
- 21-22 juin : Tournoi école de foot, USSF Foot, 9h à 17h

Pétanque

21 juin : concours de pétanque tête à tête + doublette



Mai

Dimanche 11:

Commémoration du 8 mai 1945, départ mairie 11h Vendredi 16: Conférence

causerie, Savès Patrimoine, salle du Conseil, 18h

Samedi 24: « Parlons-en », La Salvetat de Sainte-Foy, 10h Samedi 24: Repair Café, La Halle, 14h

Jeudi 29: Concours de belote, Les T'asmaloù?, La Halle, 21h

Juillet

5-6 juillet: Autrefois Sainte Foy, USSF Rugby, stade municipal, 10h



La mairie à votre service

Contacter la Mairie: Tél.: 05 61 91 73 09 - Fax: 05 67 80 68 51 Courriel: mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr - Astreinte soir et WE: 06 37 64 56 23 Horaires d'ouverture: Lundi, mardi et vendredi: 9h -12h et 13h30 - 17h. Mercredi: 9h-12h. Jeudi: 9h30 - 12h et 13h30 - 17h. Samedi: 9h - 12h (semaines impaires).